

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le sept du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Monsieur Philippe DENONFOUX, 1<sup>er</sup> Adjoint.

### **Présents :**

Mmes FIGARELLA, GOBET, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, LOVERA, MATEO, MILON, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

### **Pouvoirs:**

Mme BRUNET à M. MAS-FRAISSINET

Mme HATEMIAN-SOLARI à Mme MATEO

M. CHAUSSIDIÈRE à Mme le Maire

M. Evan DE SOUSA à M. MACHERAS DE MONTILLET

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

### **Objet : Finances communales. Budget principal. Approbation du compte administratif. Exercice 2019.**

### N°38

Date de Publication
<b>- 9 JUIL. 2020</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>- 9 JUIL. 2020</b>
Date de la convocation
<b>29 juin 2020</b>

Monsieur DENONFOUX a été élu pour présider la séance pour l'examen de cette délibération. A sa demande, madame SAGAUT expose à ses collègues que le compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

#### Section de fonctionnement

Dépenses	16 360 215.85 €
Recettes	18 042 156.87 €
Solde d'exécution 2019	1 681 941.02 €
Excédent reporté 2018	83 810.70 €
Résultat de clôture 2019	1 765 751.72 €

#### Section d'investissement

Dépenses	5 267 692.14 €
Recettes	3 812 897.08 €
Solde d'exécution 2019	- 1 454 795.06€
Excédent reporté 2018	2 312 072.36 €
Résultat de clôture 2019	857 277.30 €

Restes à réaliser

Dépenses	4 025 557.66 €
Recettes	2 604 308.70 €
solde	-1 421 248.96 €
Résultat de clôture cumulé	- 563 971.66€

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal.

Madame le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **la majorité** la proposition du rapporteur.

Abstentions :

Mmes BRUNET, FIGARELLA – MM. BOYER, FAVIER, MAS-FRAISSINET

Ainsi fait et délibéré, le 7 juillet 2020.

Le Maire,  
Danielle MILON